

RÈGLEMENT DU JEU – MOT MYSTÈRE DU FESTIVAL DES MÔMES

Article 1 – Organisation

Le Festival des Mômes de Montbéliard organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « La Chasse au Mot Mystère ».

Article 2 – Principe du jeu

Chaque jour, 5 lettres sont dissimulées dans le Village des Mômes. Les participants doivent les retrouver, les assembler pour former un mot mystère de 5 lettres, puis soumettre leur réponse via le formulaire en ligne.

Article 3 – Participation

La participation est ouverte à tous les visiteurs du festival.
Une seule participation par personne et par jour est autorisée.

Article 4 – Désignation des gagnants

Chaque jour, un tirage au sort est effectué parmi les participants ayant trouvé le mot mystère correct.
Les gagnants sont contactés via les coordonnées fournies.

Article 5 – Lots

Des lots sont attribués quotidiennement aux gagnants du tirage au sort.

Article 6 – Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le jeu en cas de nécessité.

Article 7 – Acceptation

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.